



## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Règlement numéro 450-14 concernant l'utilisation de frein moteur sur le territoire de la municipalité de Cantley a été adopté par le conseil municipal le 14 octobre 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

---

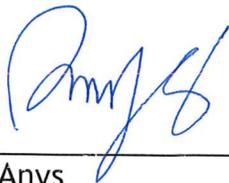
Wahb Anys  
Directeur général par intérim

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Wahb Anys, directeur général par intérim de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du le Règlement numéro 450-14 concernant l'utilisation de frein moteur sur le territoire de la municipalité de Cantley en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 15<sup>e</sup> jour d'octobre entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2014.



---

Wahb Anys  
Directeur général par intérim